

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE**

**Arrondissement de
La Tour du Pin**

**Canton de
Bourgoin-Jallieu**

Nombre de membres : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Pouvoirs : GARNIER Vincent à Alban
COUTURIER ; PRIEUR-DREVON
Elise à BALLY Liliane

Absent(es) ou excusés : Catherine
LAURENT Cindy FERRARRO ; Sylvain
CLOPET ; Romain DOUCELIN

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Objet

**Avenants de travaux
Réhabilitation de l'école**

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°23/03.06/04

Séance du 6 mars 2023

Compte-rendu affiché le 16 mars 2023

*Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars
2023*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de
la séance : 18*

Maire : Monsieur BERGER Alain

Secrétaire de séance : Valérie PELLET

Membres présents : BERGER Alain ; PELLET Valérie ;
BUTTIN Gérard ; JACOLIN Jocelyne ; JOLY Bernard ;
GIRARD Sophie ; BALLY Liliane, FERLET Dominique,
FROMYTOUX Cyril, CUSIN Cécile ; COUTURIER Alban ;
MICHA Abigaël

Monsieur le Maire rappelle

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la délibération n° 17/04.10/19 actant la décision de procéder à la Rénovation de l'ancienne école Arc En Ciel

Vu la délibération n° 21/03.08/09 de confier à la SPLA SARA Aménagement une mission de conduite d'opération pour aider la collectivité dans le choix de la Maîtrise d'œuvre sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Vu la Délibération n° 21/10.18/39 en date du 18 octobre 2021 actant la proposition de la commission d'Appel d'Offre de retenir le Cabinet IDONEIS afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération 22/02.08/28 en date du 1^{er} aout 2022 actant le choix des entreprises

Monsieur le Maire expose

- que le niveau des sols n'avait pas été pris en compte sur la totalité de la surface et qu'il y a lieu de faire un rattrapage au niveau de la chape, avant la mise en place du carrelage.

Monsieur le Maire indique

- que ces préconisations de rajout de sable et de ciment indispensables induisent un coût supplémentaire et donc la nécessité d'établir un avenant sur le lot 8 carrelage.

Pour le lot 8, le montant du marché initial est de 9 657.00HT dont un montant TTC de 11 588.00
Le montant de l'avenant est de 1219.50 euros HT pour un montant TTC de 1463.40€, ce qui amené le marché à montant HT de 10 876.50.

Monsieur le Maire propose

➤ De valider cet avenant pour un rajout de matériaux pour effectuer une remise à niveau des sols.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide cet avenant pour un rajout de matériaux pour effectuer une remise à niveau des sols pour une dépense de 1 219.50 HT – 1 463.40 TTC
- Dit que les crédits sont inscrits au budget au compte 231 de la section d'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents d'ordre administratif ou financier afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

BERGER Alain
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture 7 mars 2023

